



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

**Séance du lundi 23 novembre 2009**  
**D - 20090605**

***Aujourd'hui Lundi 23 novembre Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

(Sauf de 19h10 à 19h25 M. Hugues MARTIN)

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 18h10*), M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*absent à partir de 17h45*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARCH, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (*absente à partir de 17h55*), Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (*absente à partir de 17h30*), Mme Emmanuelle AJON (*absente à partir de 17h30*), M. Matthieu ROUYEYRE (*absent à partir de 16h30*), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Jean Charles BRON, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Sarah BROMBERG,

***Opération Pique Nique 2009. Centre d'animation de quartier,  
Associations de quartier, Comités de quartier. Subvention.  
Décision. Autorisation.***

Mme Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le grand Pique-Nique de Quartier de l'année 2009, s'est déroulé le vendredi 11 septembre.

Cette manifestation conviviale a mobilisé de très nombreux participants, 73 pique-niques ont été organisés.

Comme chaque année, la Ville de Bordeaux met à disposition du matériel (tables, chaises, barrières, podiums...) afin de contribuer au bon déroulement de l'évènement.

Certaines associations mettent en place une animation toute particulière pour accompagner ce moment de partage avec notamment les nouveaux arrivants bordelais et développer ainsi le lien au sein du quartier.

La réalisation de cette opération a entraîné des frais qui dépassent quelquefois les possibilités financières des organisateurs. Aussi conviendrait-il de les accompagner financièrement.

Le montant total de cette aide financière s'élève à **4 744 €** et sera affecté selon le tableau ci-joint.

Association des riverains de la place Mitchell	<b>350 €</b>
Association Sainte Colombe	<b>300 €</b>
Association le Village d'Audèze	<b>300 €</b>
Association Villa Pia, les Dames de la foi	<b>300 €</b>
Association Caudéran Évènements	<b>300 €</b>
Comité de quartier Georges V – Quintin	<b>380€</b>
Association les Frères de la Côte	<b>350 €</b>

Comité d'animation de bienfaisance et de défense des intérêts du quartier Nansouty	<b>250 €</b>
Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux  pour les centres ci-après : - Centre social et Culturel de Bacalan - Centre social et Culturel Bastide Benauge - Centre social et culturel St Pierre - Centre social et culturel Bordeaux-sud - Centre d'animation Monséjour - Centre d'animation Argonne St-Genès	<b>2 214 €</b>
Total	<b>4 744 €</b>

Les crédits ont été prévus au BP 2009 article 6574 rubrique 020.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, d'autoriser Monsieur le Maire à :

- faire procéder au versement de ces sommes aux associations retenues,
- signer, lorsque cela est nécessaire, les avenants aux conventions initiales avec les associations bénéficiaires.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne BREZILLON**  
**Adjoint au Maire**